Réunion d'experts sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest convoquée par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation, Organisée conjointement avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),

Engagements des participants pour faire progresser le droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal, 13-14 juin 2013

1. **Le RAPDA** s'engage à créer un groupe de discussion sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest et à organiser un atelier sur les défis du droit à l'alimentation en juillet 2013. Par ailleurs, il rédigera des rapports alternatifs à des moments clés où les Etats rapportent aux échelons régionaux ou internationaux afin de veiller à ce que les principes du droit à l'alimentation soient respectés et mis en œuvre. Le RAPDA mène par ailleurs un programme de cinq ans sur quatre thèmes (gouvernance foncière ; environnement et changement climatique; genre et droit à l'alimentation, ; suivi des politiques régionales) illustrés par des exemples.

2. **Le Réseau RAFAO** s'engage à promouvoir et diffuser le droit à l'alimentation dans la région, notamment les Directives Volontaires sur le droit à l'alimentation, y compris par l'entremise d'un Forum régional organisé durant l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale. Au Bénin, le réseau réactivera les acteurs d'un séminaire déjà organisé, avec pour objectif d'obtenir le passage de la loi sur le droit à l'alimentation.

3. **L'Alliance du Burkina Faso** s'engage à sensibiliser l'Assemblée Nationale, en particulier son Président (parrain de l'ACFM-BURKINA Faso, depuis 2006) et la Commission des Lois, sur l'importance d'adopter une loi sur le droit à l'alimentation. Elle s'engage également à sensibiliser les medias et à organiser un atelier sur le droit à l'alimentation.

4. **Le ROPPA** s'engage à exiger l'équité dans l'affectation des ressources publiques ; à demander que la relance des négociations APE intègre le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire ; à promouvoir le déblocage de la mise en œuvre des politiques de la CEDEAO et à restituer les conclusions de cet atelier au mécanisme de la société civile (CSM) à Rome. Enfin, plutôt que la 'Nouvelle Alliance', le ROPPA s'engage à promouvoir une 'CEDEAO des peuples' et à mettre de l'avant le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire durant l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale. Le ROPPA propose également de donner la priorité à la mise en œuvre par la Commission de l'agriculture et du développement rural de la CEDEAO de son engagement à faire le suivi des politiques régionales, pour le moment rendu impossible par l'absence de moyens budgétaires.

5. **L'Alliance du Mali et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire du Mali** s'engagent à évaluer la mise en œuvre nationale des Directives Volontaires pour la décennie 2004-2014.

6. **L'Alliance du Niger** s'engage à faire une restitution des conclusions de cette réunion lors d'une prochaine réunion du cluster sécurité alimentaire à la FAO, qui regroupe le Ministère de l'Agriculture, le PAM des ONG nationales et internationales et les institutions, et une restitution également au niveau du cluster nutrition autour du Ministère de la Santé et UNICEF. De plus, l'Alliance va organiser une restitution nationale à laquelle suivront une série d'ateliers et de séances de sensibilisation de la population sur le droit à l'alimentation. Lors de la prochaine Journée mondiale pour l'alimentation, faisant partie du comité préparatoire national, l'Alliance mettra à profit la journée afin d'organiser une série d'activités avec les acteurs concernés. Enfin, l'Alliance insérera le droit à l'alimentation dans tous ses plans d'action à venir.

7. **La Commission nationale des droits de l'homme du Sénégal** s'engage à faire un plaidoyer pour le respect par l'Etat du Sénégal du droit à l'alimentation en ciblant les autorités publiques, le Parlement, les partis politiques, les 0SC et les médias .Enfin, il s'agira d'une campagne nationale pour le respect et la jouissance effective du droit à l'alimentation. Elle s'engage également à créer un programme sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) au même titre que leur programme sur les droits civils et politiques en plus de mettre le droit à l'alimentation à l'agenda de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

8. **La Commission des Lois du Mali** s'engage à restituer les conclusions de cette réunion aux parlementaires siégeant au Parlements de l'UEMOA et de la CEDEAO.

9. **La Commission nationale des Droits de l'homme du Mali** s'engage à interpeller les autorités maliennes sur la mise en œuvre du droit à l' alimentation au Mali lors de chaque édition de l' Espace d' interpellation démocratique qui se tient chaque 10 décembre à Bamako.

10. **Oxfam** s'engage à prioriser la mise en œuvre de la politique agricole régionale ouest-africaine (ECOWAP) tout en utilisant l'année 2014 pour valoriser des travaux sur la qualité des politique de réinvestissement dans l'agriculture (en non seulement leur quantité, en référence à la cible de Maputo d'allouer 10% des budgets nationaux à l'agriculture) et l'intégration du droit à l'alimentation dans les constitutions. Oxfam s'engage également à poursuivre l'analyse des outils nécessaires à la mise en œuvre des réserves alimentaires régionales ainsi qu'à s'investir dans la question de la protection sociale pour faire remonter celle-ci à l'agenda politique dans la région, notamment dans les groupes de travail de l'ECOWAP. De plus, Oxfam tentera d'acter en justice un ou plusieurs cas liés au droit à l'alimentation dans un pays pour faire avancer la justiciabilité du droit à l'alimentation. Au Niger, Oxfam fera avancer une loi-cadre sur le droit à l'alimentation et fera la promotion de ce travail législatif dans les autres pays. Oxfam

travaillera avec les députés de la CEDEAO sur les questions discutées lors de cette réunion. Enfin, Oxfam est prête à soutenir le Rapporteur Spécial lors de la présentation de son rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU en novembre 2013, en lançant par exemple une Journée internationale de la mise en œuvre du droit à l'alimentation. Sur ce dernier engagement, le Rapporteur spécial a suggéré d'utiliser la journée du 31 Octobre, Journée du NEPAD pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont le thème sera « Faire du droit à l'alimentation une réalité » en 2013, pour demander une intégration effective du droit à l'alimentation dans les politiques.

11. **L'Alliance du Sénégal** s'engage à faire une restitution de cet atelier au sein de l'Alliance sénégalaise ; à organiser une formation sur le droit à l'alimentation pour les organisations des producteurs et les journalistes tout en travaillant avec les organisations de la société civile, la FAO et le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme pour mener un plaidoyer à l'endroit du gouvernement et de l'assemblée nationale pour l'inscription du droit à l'alimentation dans la nouvelle Constitution sénégalaise.

12. **Floraison** s'engage à mener des activités afin d'accroître la visibilité du Droit à l'Alimentation au Togo, notamment en fournissant de l'information sur l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF-2014) et en partageant les informations sur le Droit à l'Alimentation et l'AIAF-2014 au sein de la plateforme Coordinations pour le Suivi-Evaluation par la Société Civile (COSESC). Enfin, à titre membre du Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation (RAPDA), Floraison participera aux actions de RAPDA.

13. **Le Ministère de l'Agriculture du Togo** s'engage à restituer les conclusions de cette réunion et à constituer une plate-forme pour le droit à l'alimentation dans le pays.

14. **Le Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest de Women in Law and Development in Africa/Femmes, Droit et Développement (WiLDAF)** s'engage à travailler sur le droit à l'alimentation en relation avec la question du renforcement (empowerment) des femmes en développant un outil qui permettra aux para juristes et membres des comités communautaires de défense des droits des femmes d'informer les populations dans les 154 communautés dans lesquelles le WILDAF intervient depuis 2012 et jusqu'en 2015 au Bénin, Burkina Faso, Ghana, Liberia et Togo afin de sensibiliser les populations pour un plus grand respect des droits des femmes rurales à l'alimentation. Par ailleurs, le WiLDAF est disposé à apporter son appui et son expertise sur la question de l'égalité des sexes en lien avec le droit à l'alimentation à toute autre structures qui en aurait besoin.

15. **L'Équipe du droit à l'alimentation de la FAO** s'engage à offrir son appui aux pays et aux acteurs via des outils sur le droit à l'alimentation en plus d'effectuer une restitution des conclusions de cette réunion aux collègues du siège à Rome. Elle s'engage également à rédiger une synthèse de l'atelier et à préparer des documents officiels pour préparer la rétrospective de la première décennie de mise en œuvre des Directives Volontaires sur

le droit à une alimentation adéquate (2004) lors de la 41ième session du Comité pour la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) en octobre 2014.

16. **Le Bureau régional pour l'Afrique de la FAO** s'engage à appuyer politiquement, lors du Sommet de Haut Niveau de la fin juin, l'inscription du droit à l'alimentation dans les constitutions et dans les politiques.